



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2006

Le 9 novembre, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 31 octobre 2006, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames VERNET P., BOISSY C., DE NATALE Guy, GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M-C., PICOT M., LOPEZ D'AZEVEDO J.,

**Absents excusés représentés** :

M. J.J. PIONNIER représenté par M. de NATALE Guy  
 M. Y. MAURY représenté par M. VERNET  
 Mme DELCROIX représentée par Mme LOPEZ d'AZEVEDO

**Secrétaire** : Monsieur Guy de NATALE.

**Compte-rendu**

Monsieur GHISLAIN fait remarquer, concernant la NBI aux agents territoriaux des services techniques, qu'il a été omis de noter « sans effet rétroactif ».

D'autre part, concernant le commerce de proximité, il précise qu'il était intervenu pour signaler qu'il regrettait le manque d'informations au départ sur les conditions concernant la prise en charge du commerce par les futurs « gestionnaires ». Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

**Promesse de convention de fortage sable SSB**

Monsieur le Maire présente la promesse de convention de fortage à intervenir entre la commune des Ormes-sur-Voulzie et les Sablières de Saint-Sauveur les Bray. Elle concerne 28 ha 85 a 62 ca appartenant à la Commune. Elle prévoit une indemnité d'immobilisation de 4 200 euros et une redevance de fortage de 1,07 euros le m<sup>3</sup> de matériaux bruts extraits. (paiement au 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pendant 15 années maximum à compter de la réalisation de la promesse).

Le volume minimum semestriel sera calculé sur la base de 3,33 % du volume garanti (soit surface exploitable x 3,50m).

Actualisation de la redevance en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Remise en état des terrains conformément à l'arrêté préfectoral. Madame PICOT demande à ce qui apparaisse : le rétablissement du chemin du Châtelet afin que les

parcelles privées soient accessibles par leurs propriétaires ainsi que celui du chemin de Chassefoin.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé, autorise le Maire à signer la promesse de convention et toutes les pièces s'y rapportant (délibération prise à l'unanimité).

### **Avenant n°1 Lot n°4 – Commerce**

Considérant qu'il a été prévu dans les travaux du commerce le remplacement d'une porte 2 vantaux par une porte coupe-feu, le marché original est diminué de 600.00 € HT.

Il convient de prévoir un avenant n°1 au lot 4 du marché avec l'entreprise la Métallerie Montegut en moins value pour 600.00 € HT (soit 717.60 € TTC).

Le Maire est autorisé à signer l'avenant. (délibération prise à l'unanimité).

### **Emplacement réservé (pluvial)**

Vu l'estimation du service des domaines concernant le terrain cadastré C 1099 appartenant à Mme BESNARD Jacqueline pour 29 000 € auxquels il convient d'ajouter l'indemnité de remploi pour 3 900 €,

Considérant un accord amiable de moins 10 %, la commune des Ormes-sur-Voulzie accepte le rachat pour la somme de 29 610 €.

Le Conseil municipal décide l'acquisition de ce terrain qui se fera sur l'exercice 2007. (les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2111 du BP 2007).

Dans l'attente un compromis de vente sera rédigé entre les parties. Maître MARECHAL notaire à Donnemarie est chargé de la rédaction des actes à intervenir.

Monsieur VITU Gilles, Maire des Ormes sur Voulzie est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Il est précisé que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la commune des Ormes.

POUR : 12 – Mme Canziani ne prend pas part au vote

### **Modification budgétaire (Notaire)**

Le Conseil municipal décide les modifications suivantes au budget 2006 :

Dépenses : - 5 000 € à l'article 61522

+ 5 000 € à l'article 023

+ 5 000 € à l'article 2111 (op. non individualisées)

Recettes : + 5 000 € à l'article 021 (op. financières).

Délibération prise à l'unanimité.

### **Syndicat d'études et de programmation Bassée-Montois**

Monsieur GHISLAIN explique qu'il s'agit d'étudier les prévisions de travaux à venir dans le pays Bassée-Montois.

Les représentants, Messieurs VERNET – GHISLAIN et de NATALE, à la réunion d'élection du bureau regrette la façon dont ceci s'est déroulé. Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégué suppléants, le conseil vote à l'unanimité :

Titulaires : M. VERNET Philippe

M. GHISLAIN Gérard

Suppléants : M. de NATALE Guy

Mme LOPEZ D'AZEVEDO Jeannine.  
Délibération prise à l'unanimité.  
Une cotisation de 1 € par habitant est due pour 2006.

### **Etude du contrat de voirie**

M. de NATALE expose qu'un relevé topographique est nécessaire pour la réalisation de l'étude du contrat de voirie.

Il convient en conséquence de prévoir les crédits nécessaires au budget 2006. Le conseil décide les modifications suivantes au budget 2006 :

Dépenses : - 5 000 € à l'article 61521  
+ 5 000 € à l'article 023  
+ 5 000 € à l'article 2031 (op. non individualisées)  
Recettes : + 5000 € à l'article 021 (op. financières).  
Délibération prise à l'unanimité.

### **Admission en non-valeurs**

Monsieur le Maire précise qu'un état de produits irrécouvrables lui a été transmis par le trésorier de Bray-sur-Seine concernant des titres de recettes de 2000 – 2001 – 2002 – 2003 pour un total de 357.31 €.

Toutes les démarches possibles pour le recouvrement ayant été entreprises vainement, le Conseil décide de déclarer ces produits irrécouvrables et de classer les titres correspondants en non-valeurs.

Il convient en conséquence de prévoir les crédits nécessaires au budget 2006. Le Conseil décide les modifications suivantes au budget 2006 :  
Dépenses : - 358 € à l'article 6184  
+ 358 € à l'article 654.  
Délibération prise à l'unanimité.

### **Demandes de subventions**

Lycée «les Pannevelles» projet de classe de neige : POUR 0 CONTRE 9  
ABSTENTIONS 4

Le groupe Adélaïde dans son courrier du 27/10/06 précise au Maire qu'il a acheté un aspirateur à 40 € pour l'entretien du local mis à sa disposition et demande s'il peut en espérer le remboursement. Mme PICOT précise qu'une réunion avec toutes les associations aura lieu le 17/11/2006 à 19 heures et que le problème sera soulevé. Elle rappelle que le Groupe Adélaïde a perçu une subvention pour 2006 et qu'elle bénéficie d'un local neuf sans aucune charge à payer. POUR 1 CONTRE 12.

Madame FRANÇOIS soulève le problème des extincteurs. Les renseignements seront pris auprès des pompiers pour connaître les normes et la question sera traitée en même temps que la fourniture des extincteurs pour les locaux du commerce.

### **Informations générales**

- Monsieur le Maire explique que M. M DUVAL l'a contacté pour avoir un emplacement réservé TAXI. Le conseil émet un avis favorable à sa demande. Monsieur le Maire donnera la suite qui s'impose.

- Villes et Villages fleuris : Mme SALANSON expose que 5 maisons ont été récompensées :  
Mme JANOCHA : 1 livre + 1 agenda  
Mme FRA NCK : 1 livre  
Maison de retraite : Fleur d'argent  
Mme GASTOUÉ : Fleur de bronze  
Mme DUARTE : Fleur de bronze  
Commune des Ormes : Fleur de bronze.
- Restos du cœur de Bray à partir du 04/12/2006
- Dates :  
Salon de l'éducation du 16/11 au 19/11/2006.  
Cérémonie du 11/11/2006 à 11 heures au cimetière.  
Carte postale le 17/12/2006.  
Repas des retraités : le 10/12/2006  
Noël des enfants de l'école : le 22/12/2006 à 18 heures.  
Distribution des colis le 16/12/2006  
TOP MOTO passage le dimanche 03/12/2006  
Course du père Lapipe le 11/11/2006.
- Courrier de la gendarmerie nationale (informations sur les chiffres de la délinquance)

<b>01/07/06 – 30/09/06</b>	<b>Les Ormes</b>	<b>Brigade Donnemarie</b>	<b>Cie de Provins</b>
Constatés	7	172	383
Elucidés	2	47	102

<b>Résultats cumulés 06</b>	<b>Les Ormes</b>	<b>Brigade Donnemarie</b>	<b>Cie de Provins</b>
Constatés	15	534	1371
Elucidés	3	229	502

- Invitations à disposition de chacun :  
Salon de l'éducation  
Magazine Budget 2007  
GDF Salon porte de Versailles  
AMIF – Téléphonie mobile  
Salon du vin  
Salon de l'habitat  
Conseil général : le sport en Seine et Marne.
- Monsieur VERNET expose : La réception des travaux du magasin est effectuée, il convient de procéder aux contrôles obligatoires. Les travaux du local COF sont terminés.
- Monsieur de NATALE : Les ralentisseurs doivent être portés à 4 mètres au lieu de 3 conformément à la législation.
- Madame BOISSY : « CASINO » a transmis un courrier dans lequel il dit être intéressé si la commune souhaite ouvrir un commerce de proximité ? Mme BOISSY présente un projet de réponse. Le Conseil demande, vu l'urgence, qu'un contact soit pris par téléphone ou e-mail.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H15.